

Page : 1/13

Date d'impression : 24.05.2023

Révision: 24.05.2023

Numéro de version 10.04 (remplace la version 10.03)

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: Acide Acétique glacial

· Code du produit: 1008

• **No CAS:** 64-19-7

• Numéro CE: 200-580-7

· Numéro index:

607-002-00-6

- Numéro d'enregistrement 01-2119475328-30-XXXX
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie de processus

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

## Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC2 Formulation dans un mélange

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC6a Utilisation d'un intermédiaire

(suite page 2)

Date d'impression : 24.05.2023

Révision: 24.05.2023

Numéro de version 10.04 (remplace la version 10.03)

## Nom du produit: Acide Acétique glacial

(suite de la page 1)

Page : 2/13

· Emploi de la substance / de la préparation

Réactif pour analyses Analyse pharmaceutique

biochimie

biologie moleculaire

Substances chimiques de laboratoire

- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

PANREAC QUIMICA S.L.U. Tel. (+34) 937 489 400 C/Garraf 2 Fax. (+34) 937 489 401

Polígono Pla de la Bruguera e-mail: product.safety@itwreagents.com

E-08211 Castellar del Vallès (Barcelona)

- · Service chargé des renseignements: email: product.safety@panreac.com
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Número unique d'appel téléphonique d'urgence: 112 (UE)

Tel.: (+34) 937 489 499

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger





GHS02 GHS05

- · Mention d'avertissement Danger
- · Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement

tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

(suite page 3)

Date d'impression : 24.05.2023

Révision: 24.05.2023

Numéro de version 10.04 (remplace la version 10.03)

Nom du produit: Acide Acétique glacial

(suite de la page 2)

Page : 3/13

2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

· 3.1 Substances

No CAS Désignation

64-19-7 Acide Acétique glacial

Code(s) d'identification

· Numéro CE: 200-580-7

· Numéro index: 607-002-00-6

· Limites de concentration spécifiques

Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 90 %

Skin Corr. 1B; H314:  $25 \% \le C < 90 \%$ Skin Irrit. 2; H315:  $10 \% \le C < 25 \%$ Eye Irrit. 2; H319:  $10 \% \le C < 25 \%$ 

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales:

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

- · Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- · Après contact avec la peau:

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Couvrir la plaie d'une compresse stérile.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion:

Faire boire de l'eau (maximal 2 verres).

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Movens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Combustible.

La formation de mélanges explosibles avec l'air peut se produire dès les températures normales

(suite page 4)

Date d'impression : 24.05.2023

Révision: 24.05.2023

Numéro de version 10.04 (remplace la version 10.03)

## Nom du produit: Acide Acétique glacial

(suite de la page 3)

Page : 4/13

Vapeurs plus lourdes que l'air.

Attention au retour de flamme.

Explosible avec l'air en cas de chauffage sous forme de vapeurs/gaz.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Précipiter les vapeurs se dégageant avec l'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter le contact avec la substance.

Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Nettoyer.

#### · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

### · Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

#### · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Prévoir des sols résistant aux acides.
- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

L'emballage ne doit être ouvert que sous aspiration locale.

Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses déléqués.

- Température de stockage recommandée: Température ambiante
- · Classe de stockage: 3

(suite page 5)

Date d'impression : 24.05.2023

Révision: 24.05.2023

Numéro de version 10.04 (remplace la version 10.03)

Nom du produit: Acide Acétique glacial

(suite de la page 4)

Page : 5/13

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

### 64-19-7 Acide Acétique glacial

VLEP Valeur momentanée: 50 mg/m³, 20 ppm Valeur à long terme: 25 mg/m³, 10 ppm

#### · DNEL

Dermique	Acute - local effects, worker	25 mg/kg
Inhalatoire	Long-term - local effects, worker	25 mg/m3
	Acute - local effects, general population	25 mg/m3
	Long-term - local effects, general population	25 mg/m3

#### · PNFC

INLO	
Aquatic compartment - freshwater	3,058 mg/L
Aquatic compartment - marine water	0,306 mg/L
Aquatic compartment - water, intermittent releases	30,58 mg/L
Aquatic compartment - sediment in freshwater	11,36 mg/kg
Aquatic compartment - sediment in marine water	1,136 mg/kg
Sewage treatment plant	85 mg/L
Ground	0,47 mg/kg

### Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

## · Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

- · Filtre recommandé pour une utilisation momentanée: Filtre AX
- · Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

## Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

(suite page 6)

Date d'impression : 24.05.2023

Révision: 24.05.2023

Numéro de version 10.04 (remplace la version 10.03)

Nom du produit: Acide Acétique glacial

(suite de la page 5)

Page : 6/13

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,7 mm Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 480 min

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc naturel (Latex)

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,6 mm Valeur pour la perméabilité: taux > 30 min

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:

Utiliser une tenue de protection.

Vêtement de protection résistant aux acides

Flame retardant antistatic protective clothing

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Liquide
Incolore
Piquante
Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation: 17 °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 118 °C

· **Inflammabilité**Non applicable.
Inflammable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: 4 Vol %
Supérieure: 16 Vol %
Point d'éclair 39 °C
Température d'auto-inflammation 463 °C

• Température de décomposition: Non déterminé.

· **pH** 2,5 (1%)

· Viscosité:

Viscosité cinématique
 Dynamique à 20 °C:
 Non déterminé.
 1.53 mPas

· Solubilité

· l'eau à 25 °C: 603 g/l · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) -0,17005 · Pression de vapeur à 20 °C: 16 hPa

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:
 Densité relative
 1,05 g/cm³
 Non déterminé.

(suite page 7)

Date d'impression : 24.05.2023

Révision: 24.05.2023

Numéro de version 10.04 (remplace la version 10.03)

Nom du produit: Acide Acétique glacial

(suite de la page 6)

Page: 7/13

· Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité

• Température d'inflammation: Non déterminé.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges

explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Teneur en solvants:

· VOC (CE) 100 %
· Masse moléculaire 60,05 g/mol

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles
 Gaz inflammables
 Aérosols
 Gaz comburants
 Gaz sous pression

néant

 néant
 néant

· Liquides inflammables Liquide et vapeurs inflammables.

· Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant

· Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant néant · Substances ou mélanges corresife pour les

· Substances ou mélanges corrosifs pour les

métauxnéantExplosibles désensibilisésnéant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Chauffage
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air.
- · 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

· 10.5 Matières incompatibles:

oxydants forts

Bases

Métaux légers

fer

• 10.6 Produits de décomposition dangereux: En cas de d'incendie: voir paragraphe 5.

(suite page 8)

Date d'impression : 24.05.2023

Révision: 24.05.2023

Numéro de version 10.04 (remplace la version 10.03)

Nom du produit: Acide Acétique glacial

(suite de la page 7)

Page : 8/13

· Indications complémentaires:

Incompatible avec:

méteaux

En cas de fort échauffement, possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Nous ne disponsons pas de données quantitatives concernant la toxicité de ce produit.

· Composar	nt	Type	Valeur	Espèce
Oral	LD50	3.310 mg/kg (rat)		
Inhalatoire	LC50/4 h	5.620 mg/l (souris)		

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · En cas d'inhalation Effet fortement corrosif sur la peau et les muqueuses.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien la substance n'est pas comprise

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

## · Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation

EC50/72 h | >300,8 mg/l (Algae) EC50/24 h | >300,8 mg/l (daphnia magna) LC50/96 h | >300,8 mg/l (fish) NOEC/72 h | >300,8 mg/l (Algae)

- 12.2 Persistance et dégradabilité Le produit est aisément biodégradable.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation -0,17 log Pow
- · Facteur de bioconcentration (FBC) 3,16
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

Date d'impression: 24.05.2023

Révision: 24.05.2023

Numéro de version 10.04 (remplace la version 10.03)

Nom du produit: Acide Acétique glacial

(suite de la page 8)

Page : 9/13

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Les produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations nationales. Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · DOT, ADR, IMDG, IATA UN2789
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · DOT Acetic acid, glacial
- · ADR ACIDE ACÉTIQUE GLACIAL · IMDG, IATA ACETIC ACID, GLACIAL
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · DOT





· Classe 8 Matières corrosives.

· Label 8.3

· ADR



Classe 8 (CF1) Matières corrosives.

(suite page 10)

Page: 10/13
Date d'impression: 24.05.2023

Révision: 24.05.2023

Numéro de version 10.04 (remplace la version 10.03)

Nom du produit: Acide Acétique glacial

	(suite de la page
Étiquette	8+3
IMDG	
Class Label	8 Matières corrosives. 8/3
IATA	
Class Label	8 Matières corrosives. 8 (3)
14.4 Groupe d'emballage DOT, ADR, IMDG, IATA	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Numéro d'identification du danger (Indice	Attention: Matières corrosives.
Kemler): No EMS:	83 F-E,S-C (SCC1) Acido
Segregation groups Stowage Category Segregation Code	(SGG1) Acids A SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis.
	SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides
14.7 Transport maritime en vrac conformémen aux instruments de l'OMI	t Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
DOT Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 1 L On cargo aircraft only: 30 L
Hazardous substance:	5000 lbs, 2270 kg
ADR	
Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)	1L Code: E2
Quantites exceptees (EQ)	Quantité maximale nette par emballage intérieur: ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 5 ml
Catégorie de transport Code de restriction en tunnels	2 D/E
IMDG Limited quantities (LQ)	1L
	(suite page

Date d'impression : 24.05.2023

Révision: 24.05.2023

Page: 11/13

Numéro de version 10.04 (remplace la version 10.03)

Nom du produit: Acide Acétique glacial

(suite de la page 10)

• Excepted quantities (EQ)

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

• "Règlement type" de l'ONU:

UN 2789 ACIDE ACÉTIQUE GLACIAL, 8 (3), II

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- · Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 40
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II la substance n'est pas comprise
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3) la substance n'est pas comprise
- · Annexe II PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT la substance n'est pas comprise
- · Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues la substance n'est pas comprise
- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers la substance n'est pas comprise
- · Prescriptions nationales:
- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 la substance n'est pas comprise
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Date de la version précédente: 01.07.2021
- · Numéro de la version précédente: 10.03
- · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

(suite page 12)

Date d'impression : 24.05.2023

Révision: 24.05.2023

Page : 12/13

(suite de la page 11)

Numéro de version 10.04 (remplace la version 10.03)

## Nom du produit: Acide Acétique glacial

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

## Annexe: Scénario d'exposition

· Désignation brève du scénario d'exposition

Formulation and packing/repacking of substances and mixtures

· Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

· Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC2 Formulation dans un mélange

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC6a Utilisation d'un intermédiaire

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- · Paramètres physiques
- · Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange Matière première.
- · Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité ≤ 1 tonnes par jour
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 13)

Date d'impression : 24.05.2023

Révision: 24.05.2023

Page : 13/13

Numéro de version 10.04 (remplace la version 10.03)

Nom du produit: Acide Acétique glacial

(suite de la page 12)

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Eviter le contact avec les yeux.

Eviter le contact avec la peau.

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures techniques de protection Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.
- · Mesures personnelles de protection

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux.

Lunettes de protection hermétiques

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- · Mesures pour la protection du consommateur Assurer un marquage suffisant.
- · Mesures de protection de l'environnement
- · Eau

En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.

- · Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- · Procédés d'élimination

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- · Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR